

La classe « section européenne » allemand

La section européenne est un dispositif qui débute en 4^{ème} et se poursuit au lycée et lycée professionnel.

Elle a pour vocation de renforcer le niveau de compétence linguistique des collégiens et lycéens par une utilisation dans une ou plusieurs disciplines de la langue étrangère de la section.

Le fonctionnement de la section au collège

En début de cursus, 4^{ème} et 3^{ème}, les élèves développeront leur capacité de communication et se prépareront à l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines en allemand.

Pour cela **2 heures supplémentaires minimum**, seront destinées à la pratique renforcée de l'oral.

Un projet pédagogique à dimension européenne et interculturelle, avec des activités spécifiques sera également mis en œuvre.

Il est recherché, par ce dispositif, une meilleure connaissance de la culture et de la civilisation européenne.

Des échanges et un appariement avec un établissement de Wiesbaden seront développés grâce aux nouveaux outils de communication.

Des liens spécifiques peuvent être construits avec les lycées du bassin, pour la poursuite des études dans les sections européennes en classe de seconde.

L'ouverture demandée pour septembre 2011, s'inscrit dans un projet d'établissement au sein duquel l'enseignement de l'allemand, et par conséquence la classe européenne prend une place particulière.

Admission en section européenne

Tous les élèves, ayant suivi l'enseignement de l'allemand, depuis la classe de 6^{ème} auront la possibilité de demander une inscription au sein de cette structure dès la 4^{ème}.

Les sections européennes contribuent à construire une identité et une citoyenneté européenne et à donner aux élèves une ouverture d'esprit et des sources d'enrichissement personnelles.